

Une ancienne poste est à vendre sans son jardin clos, en Bretagne

L'ancienne poste de Lézardrieux, vacante depuis 6 ans, est estimée à 150.000 euros.



L'avenir de l'ancienne poste n'est pas encore tranché: des logements verront peut-être le jour. Crédit Photo : Google Maps

L'ancienne poste de Lézardrieux, dans les Côtes-d'Armor (22), est vide depuis 6 ans. Les services postaux ont été transférés dans les locaux de la mairie depuis la fermeture du bâtiment en novembre 2017. Le conseil municipal de Lézardrieux a voté la mise en vente de l'immeuble communal. Le bâtiment en pierres de 320 m² sur trois niveaux, est situé en hypercentre, juste à l'entrée du bourg, mais il y a un léger bémol, le jardin clos de murs en pierre n'est pas à vendre. Le maire envisage d'en faire des jardins partagés mais [une partie du jardin de 2000 m² est classée zone naturelle](#), ce qui veut dire qu'il abrite une biodiversité riche. La réglementation est stricte concernant ces zones naturelles: elles sont préservées, non urbanisées, doivent être laissées dans leur état naturel et ne pas recevoir de constructions. Un parking de six places de stationnement est à vendre avec le bâtiment.

Coût de réhabilitation «très élevé»

« L'immeuble étant très dégradé à l'intérieur, il y aurait un coût de réhabilitation très élevé pour la commune que nous ne pourrions pas assumer. Par contre si nous le vendons, c'est une recette pour la mairie », répond le maire, Henri Paranthoën, à Actu.fr. Le coût d'une rénovation serait donc trop lourd à porter pour la municipalité. Un notaire et un agent immobilier ont estimé le bien à environ 150.000 euros, relate le site.

L'avenir de l'ancienne poste n'est pas encore tranché. Des logements verront peut-être le jour. Élisabeth Rougié, élue d'opposition, se demande: *« Pourrait-on y faire des logements sociaux? »* Attention toutefois, ce lieu étant un espace brut, il faut faire preuve d'imagination pour le réinventer. Pour ce type de biens, il faut souvent *« prévoir du temps entre les démarches administratives pour faire une demande de changement de statut auprès de la mairie et pour valider ce*

*changement auprès des architectes des bâtiments de France si le bien est classé, et les travaux », comme le confiait Alexandra Hyron, directrice générale du réseau spécialisé dans les biens hors du commun Espaces Atypiques, au *Figaro* .*